



Assemblée générale

Distr. générale
1 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 150 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2018/19	930 211 900 dollars
Dépenses de 2018/19	900 643 400 dollars
Solde inutilisé de 2018/19	29 568 500 dollars
Crédit ouvert pour 2019/20	910 057 500 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	902 674 700 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	7 382 800 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	948 036 100 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(3,674,400 dollars)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	944 361 700 dollars

^a Montant estimatif au 29 février 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Comité consultatif a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2020. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/74/737](#)) les observations et recommandations qu'il a faites et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 dans le rapport correspondant ([A/74/806](#)).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Dans sa résolution [72/290](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 930 211 900 dollars (montant net : 915 485 200 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 900 643 400 dollars (montant net : 886 812 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 96,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 29 568 500 dollars, représente 3,2 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice. Le Comité consultatif rappelle que les taux d'exécution étaient de 97,4 % pour l'exercice 2017/18 et de 94,7 % pour l'exercice 2016/17 ([A/73/654](#) et [A/72/637](#)).

3. Le solde inutilisé de 29 568 500 dollars résulte des dépenses moins élevées que prévu au titre des trois catégories suivantes : a) militaires et personnel de police (13 705 800 dollars, soit 2,8 %) ; b) personnel civil (2 225 000 dollars, soit 1,1 %) ; et c) dépenses opérationnelles (13 637 700 dollars, soit 5,6 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2018/19 ([A/74/621](#)).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, le montant des dépenses s'élevait à 735 281 200 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 902 674 700 dollars, contre un crédit ouvert de 910 057 500, soit une sous-utilisation des crédits qui se chiffre à 7 382 800 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 9 avril 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 5 367 943 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 164 938 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 203 005 000 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la MINUSCA s'établissait à 428 625 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 138 155 000 dollars.

6. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'en septembre 2019 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 53 558 600 dollars au 31 décembre 2019. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2019, le montant restant dû s'établissant à 46 158 300 dollars au 31 décembre 2019. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 9 avril 2020, 117 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 275 000 dollars depuis la création de la Mission et 34 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la MINUSCA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014) et prorogé la dernière fois jusqu'au 15 novembre 2020 dans la résolution 2499 (2019) du Conseil. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour 2020/21 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/74/756).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	473 832,7	480 990,5	482 285,4	1 294,9	0,3
Personnel civil	195 470,4	195 231,7	214 838,1	19 606,4	10,0
Dépenses opérationnelles	231 340,3	233 835,3	250 912,6	17 077,3	7,3
Montant brut	900 643,4	910 057,5	948 036,1	37 978,6	4,2

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

8. Conformément à la résolution 2499 (2019) du Conseil de sécurité, le mandat de la MINUSCA comporte les tâches prioritaires suivantes : a) protection des civils ; b) bons offices et appui au processus de paix ; c) élections de 2020 et 2021 (aider à préparer et à organiser des élections présidentielle, législatives et locales pacifiques en 2020 et 2021). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le calendrier électoral publié par l'Autorité nationale des élections en septembre 2018, les premier et deuxième tours des élections présidentielle et législatives combinées devraient se tenir le 27 décembre 2020 et le 14 février 2021, respectivement. Comme suite à ses questions, le Comité a obtenu une ventilation détaillée du montant total des ressources demandées (18 020 700 dollars) au titre des activités d'appui électoral pour 2020/21 (comme récapitulé dans le tableau ci-dessous).

<i>Description</i>	<i>Dépenses prévues (milliers de dollars É.-U.)</i>
Volontaires des Nations Unies	2 794,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 760,0
Consultants et services de consultants	84,0
Voyages officiels	220,7
Installations et infrastructures	698,1
Transports terrestres	505,4
Opérations aériennes	2 455,0
Communications et informatique	3 960,7
Fournitures, services et matériel divers	542,6
Total	18 020,7

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2019/20^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	169	169	–
Contingents	11 481	11 481	–
Membres de la police des Nations Unies	400	400	–
Membres d'unités de police constituées	1 680	1 680	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

9. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 482 285 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 294 900 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Les hausses concernent essentiellement a) les contingents (2 074 200 dollars, soit 0,5 %), principalement en raison i) de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 %, contre 5 % pour 2019/20 ; ii) de frais de remboursement plus élevés pour le matériel appartenant aux contingents qu'il est prévu de déployer ; iii) de frais de fret plus élevés, dus au renouvellement prévu du matériel appartenant aux contingents ; b) les observateurs militaires (530 400 dollars, soit 7 %), principalement en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 7,5 %, contre 15 % pour 2019/20 ; c) la police des Nations Unies (517 800 dollars, soit 2,7 %), principalement en raison i) de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 %, contre 5 % pour 2019/20 ; ii) des prévisions de dépenses plus élevées au titre de la relève et du rapatriement du personnel de police (ibid., par. 116 à 119).

10. Cette hausse est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des unités de police constituées (1 827 500 dollars, soit 3,2 %), qui s'explique principalement par a) des frais de remboursement moins élevés pour le matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents ; b) la diminution du montant demandé au titre des rations, qui tient à l'application d'un coût maximum effectif par personne moins élevé ; c) la hausse du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, compte tenu des tendances observées dans le passé (ibid., par. 120).

11. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019/20</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	685	688	3
Personnel recruté sur le plan national	607	607	–
Emplois de temporaire	40	70	30
Volontaires des Nations Unies	227	266	39
Personnel fourni par des gouvernements	108	108	–
Total	1 667	1 739	72

12. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2020/21 s'élève à 214 838 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 19 606 400 dollars (10 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient essentiellement à une hausse des dépenses prévues au titre des catégories suivantes : a) personnel recruté sur le plan international : la hausse des traitements, comme suite à la révision du barème des traitements, et la proposition de créer deux postes, auxquels un taux de vacance de 50 % est appliqué ; b) personnel recruté sur le plan national : l'application, pour le calcul de la prime de danger, d'un taux unique pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national, et l'application d'un taux de vacance de 6,5 % pour les agents des services généraux, contre 15,4 % pour 2019/20 ; c) Volontaires des Nations Unies : la proposition de créer 39 postes, l'application d'un taux plus élevé aux fins du calcul des dépenses d'appui aux programmes (13 %, contre 8 % pour 2019/20) et l'augmentation de l'indemnité de subsistance selon le barème révisé ; d) personnel temporaire (autre que pour les réunions) : la proposition de créer 31 emplois de temporaire pour appuyer le processus électoral (ibid., par. 121 à 124).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

13. Le tableau de l'effectif civil qui est proposé pour 2020/21 comporte 1 739 postes et emplois de temporaire, soit 72 postes et emplois de temporaire de plus (création de 72 postes et emplois de temporaire, transformation de 1 poste en emploi de temporaire et réaffectation de 3 postes), comme suit :

a) Création de 72 postes ou emplois de temporaire (2 postes (1 P-4 et 1 P-3), 39 postes (Volontaires des Nations Unies) et 31 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) :

i) 1 poste de spécialiste de la planification des programmes (P-4) (voir par. 14 et 15 ci-dessous) ;

ii) 1 poste de conseiller(ère) du personnel (P-3) (voir par. 16 ci-dessous) ;

iii) 2 postes de formateur(trice) pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Volontaire des Nations Unies), afin de renforcer les activités de prévention menées par la Mission auprès du personnel en tenue (Service déontologie et discipline). Les titulaires de ces deux postes partageraient les locaux de la force. Le Service compte actuellement 17 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) (A/74/756, par. 51 à 53) ;

iv) Le Service des affaires électorales compterait 68 postes et emplois de temporaire [37 postes de Volontaires des Nations Unies et 31 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 6 P-4, 22 P-3, 1 poste d'agent(e) du Service mobile, 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)] (voir par. 8 ci-dessus ; [A/74/756](#), par. 69 à 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 68 postes et emplois de temporaire prévus dans le projet de budget étaient les mêmes que ceux autorisés par le Contrôleur, à titre exceptionnel, pour une période de sept mois allant du 1^{er} décembre 2019 au 30 juin 2020, les prévisions de dépenses correspondantes, soit 6,1 millions de dollars, devant être financées au moyen des crédits approuvés par l'Assemblée générale et faire l'objet d'une rubrique dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2019/20. Le Comité a également été informé que 59 des 68 postes et emplois de temporaire avaient déjà fait l'objet d'un recrutement, notamment à partir du fichier de spécialistes des affaires électorales destiné à pourvoir ces emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ;

b) Transformation d'un emploi de temporaire d'assistant(e) aux réclamations (agent(e) du Service mobile) en un poste au sein du Groupe des réclamations en vue du traitement des réclamations de tierces parties concernant des incidents dont les responsabilités sont considérées comme étant de nature continue (ibid., par. 90 et 91) ;

c) Réaffectation de 3 postes d'agent(e) du Service mobile (1 assistant(e) à la sécurité, 1 assistant(e) chargé(e) de la gestion des risques et 1 spécialiste des finances et du budget) à la Section de la gestion des ressources humaines pour en faire des postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines et un poste de spécialiste des ressources humaines. Depuis 2016, la responsabilité du traitement de l'arrivée et du départ du personnel civil a été transférée du Centre de services régional d'Entebbe à la MINUSCA (ibid., par. 88 et 89).

Création

Spécialiste de la planification des programmes

14. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification des programmes (P-4) pour appuyer la mise en service du Système complet d'évaluation de la performance, qui a été élaboré par le Secrétaire général comme suite à une demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2436 \(2018\)](#) sur la mise en place d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (ibid., par. 47 à 50). Le Comité consultatif note que la création de deux postes visant à remplir des fonctions semblables est également demandée pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (voir [A/74/737/Add.4](#), par. 12 ; [A/74/737/Add.11](#), par. 14). Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/74/737](#), par. 64).

15. Le Comité consultatif note en outre que, si l'effectif approuvé du Groupe de la planification stratégique, qui relève du (de la) Chef de cabinet, comprend deux postes (1 P-5 et 1 P-3) et un poste de Volontaire des Nations Unies, l'effectif approuvé du Bureau du (de la) Chef de cabinet compte 117 postes et emplois de temporaire pour 2019/20. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver pour l'heure la proposition de créer un poste de spécialiste de la planification des programmes (P-4) chargé d'appuyer la mise en service du Système complet d'évaluation de la performance à la MINUSCA.**

Conseiller(ère) du personnel

16. Il est également proposé de créer un poste de conseiller(ère) du personnel (P-3) afin de renforcer les capacités existantes de la Mission et d'accroître la disponibilité des services de conseil à Bangui et dans les bureaux locaux. En raison des élections nationales qui devraient avoir lieu au cours de l'exercice 2020/21, il est prévu que les services de gestion du stress, de conseil et de soutien psychologique soient sollicités plus souvent (A/74/756, par. 86 et 87 ; voir également par. 8 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'effectif approuvé du Groupe du soutien psychosocial était de six postes : 2 postes de conseiller(ère) du personnel (1 P-4 et 1 P-3), 1 poste de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel (P-3), 2 postes d'assistant(e) aux questions de qualité de vie du personnel (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile). Le Comité note, d'après les informations qu'il a reçues, que la MINUSCA n'a pas de Volontaires des Nations Unies dans son équipe de conseiller(ère)s, alors qu'il en existe dans les équipes de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (4 Volontaires des Nations Unies), de la MINUSMA (2 Volontaires des Nations Unies) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (1 Volontaire des Nations Unies). **Le Comité consultatif prend acte du fait que la MINUSCA doit disposer de capacités supplémentaires dans ses services de soutien psychosocial, compte tenu du nouveau mandat qui lui a été confié et qui couvre de vastes zones d'opérations sur le plan géographique, mais il l'encourage à envisager d'inclure des Volontaires des Nations Unies dans le Groupe de soutien psychosocial à l'avenir.**

Taux de vacance

17. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil constatés au cours des exercices 2018/19 et 2019/20, ainsi que de ceux qu'il est proposé d'appliquer pour 2020/21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les informations sur les taux de vacance de postes appliqués dans les prévisions de dépenses pour 2020/21 continuent de reposer sur une considération générale commune à la plupart des opérations de maintien de la paix plutôt que sur une explication détaillée justifiant les différents taux appliqués à chaque catégorie de personnel civil de la Mission (ibid., par. 94 et 95).

Catégorie	Taux effectif	Taux	Taux effectif au	Taux moyen	Taux proposé
	(2018/19)	approuvé (2019/20)	29 février 2020	effectif au 29 février 2020	(2020/21)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	13,2	13,0	12,0	12,7	13,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs recrutés sur le plan national	8,4	8,4	8,4	8,4	8,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,9	15,4	4,2	5,8	6,5
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	6,0	9,6	6,0	10,9	12,5
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	2,3	2,0	–	–	2,0
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	19,4	19,0	9,4	15,6	16,5

Catégorie	Taux effectif	Taux	Taux effectif au	Taux moyen	Taux proposé
	(2018/19)	approuvé (2019/20)	29 février 2020	effectif au 29 février 2020	(2020/21)
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	15,0	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	85,7	15,0	28,6	57,1	25,0
Personnel fourni par des gouvernements	2,8	1,0	4,6	8,3	3,0

Postes vacants

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 15 avril 2020, 114 postes et emplois de temporaire étaient vacants (1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 23 P-3, 3 P-2, 26 postes d'agent(e) du Service mobile, 10 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 25 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), dont 18 étaient vacants depuis plus de deux ans (10 depuis 2016 et 8 depuis 2017). Le Comité a également été informé qu'aucune procédure de recrutement n'avait été engagée pour 6 des 18 postes et emplois de temporaire depuis plus de deux ans [5 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national (1 plombier(ère), 2 assistant(e)s administratif(ve)s, 1 assistant(e) aux transports, 1 assistant(e) aux fournitures) et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (spécialiste des affaires judiciaires)].

19. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il faut déterminer s'il convient de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/73/755/Add.12, par. 35 et A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). Le Comité recommande donc de supprimer, pour 2020/21, les six postes et emplois de temporaire vacants depuis plus de deux ans pour lesquels aucune activité de recrutement n'a été engagée (voir par. 18 ci-dessus).**

20. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	233 835 300	250 912 600	17 077 300

21. La hausse proposée de 17 077 300 dollars, soit 7,3 %, pour 2020/21 au titre des dépenses opérationnelles tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues à toutes les rubriques, à l'exception des installations et infrastructures (voir A/74/756, sect. II.A, et par. 125 à 133). Les ressources demandées pour les activités d'appui

électoral s'élèvent à 8 466 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles (voir par. 8 ci-dessus et tableau correspondant).

22. Le Comité consultatif note que des ressources supplémentaires sont demandées à toutes les rubriques sauf une, que, pour certaines d'entre elles, les informations fournies font apparaître une sous-utilisation considérable des crédits en 2018/19 et dans les sept premiers mois de l'exercice 2019/20, et que globalement les crédits ouverts pour les trois derniers exercices n'ont pas été utilisés complètement (voir par. 2 ci-dessus). **Le Comité consultatif n'est donc pas convaincu par les raisons fournies pour justifier le niveau des ressources demandées en ce qui concerne les rubriques suivantes :**

a) *Voyages officiels* : la hausse de 629 000 dollars (soit 16,6 %) pour 2020/21 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de déplacements qui sont prévus à l'extérieur de la zone de la mission et par l'augmentation des dépenses afférentes aux activités de formation (ibid., par. 126). Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour les activités d'appui électoral s'élèvent à 220 700 dollars au titre des voyages officiels (voir par. 8 ci-dessus et tableau correspondant). **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % le montant de 4 407 000 dollars qui est demandé au titre des voyages officiels pour 2020/21 (soit une réduction de 661 100 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures* :

i) *Achat de matériel de génie* : une augmentation de 995 000 dollars (soit 79,1 %) est demandée au titre des câbles et accessoires destinés à la mise aux normes et au remplacement du réseau câblé existant. Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qu'il a reçues, qu'un montant de 66 000 dollars dans cette sous-catégorie de dépenses concerne les activités d'appui électoral. Au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 549 400 dollars, contre un montant de 1 258 400 dollars approuvé pour 2019/20. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant de 2 253 400 dollars qui est demandé à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 225 300 dollars) ;**

ii) *Carburants et lubrifiants* (augmentation demandée de 2 814 100 dollars, soit 19,4 %) : l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la consommation prévue de 15,5 millions de litres de carburant, d'après les tendances de consommation actuelles et compte tenu de l'augmentation de la consommation de carburant nécessaire dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix et pour faciliter le processus électoral (473 600 dollars), contre 13,1 millions de litres prévus dans le budget 2019/20 (A/74/756, par. 128). Le Comité note que, si la stratégie environnementale de la MINUSCA prévoit la mise en place de systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie solaire (voir A/73/755/Add.12, par. 47 et 48), les gains d'efficacité correspondants n'ont pas été pris en compte dans le projet de budget pour 2020/21 (voir A/74/756, par. 93). Le Comité note en outre, d'après les informations supplémentaires qu'il a reçues, que la Mission a toujours l'intention de réduire sa dépendance vis-à-vis du carburant au cours de l'exercice 2020/21 en installant des systèmes hybrides fonctionnant au diesel et à l'énergie solaire et que les économies prévues seraient de plus de 300 000 dollars une fois le projet achevé. Il relève toutefois que, malgré les systèmes de production d'électricité à l'énergie solaire qui sont en service, la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes a augmenté et qu'un important dépassement de budget a été signalé. **Le Comité consultatif est donc d'avis que la Mission devrait procéder à une évaluation de la consommation du carburant destiné tant aux installations et infrastructures (groupes**

électrogènes) qu'aux transports terrestres (véhicules) et en rendre compte dans le prochain projet de budget, le tout assorti, le cas échéant, des mesures qui s'imposent. Le Comité consultatif recommande de réduire de 30 % l'augmentation des ressources demandées (2 814 100 dollars) à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 844 200 dollars). Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance des informations qui seront fournies dans le prochain rapport relatif au budget de la MINUSCA concernant les projets environnementaux, notamment les coûts et les capacités y relatifs et les gains d'efficacité prévus ;

c) *Transports terrestres* : un montant plus élevé est demandé au titre des réparations et de l'entretien (269 100 dollars, soit 66,7 %) et des pièces de rechange (172 600 dollars, soit 10,7 %) ; quant aux ressources connexes destinées aux activités d'appui électoral, elles s'élèvent à 62 000 dollars et 133 300 dollars, respectivement. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant de 672 700 dollars qui est demandé au titre des réparations et de l'entretien (soit une réduction de 33 600 dollars) et de 10 % celui de 1 786 600 dollars demandé au titre des pièces de rechange (soit une réduction de 178 700 dollars) ;**

d) *Communication et informatique* (augmentation de 7 554 300 dollars des ressources demandées, soit 19,4 %) :

i) *Matériel de communication et matériel informatique* (diminution de 368 400 dollars des ressources demandées, soit 2,9 %) : le Comité consultatif note une importante sous-utilisation des crédits au cours des exercices précédents, ainsi que des dépenses prévues d'un montant de 1 754 800 dollars au titre des activités d'appui électoral pour 2020/21. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant de 12 384 200 dollars qui est demandé à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 619 200 dollars) ;**

ii) *Services d'information et de publication* (augmentation de 869 400 dollars des ressources demandées, soit 23,1 %) : les ressources demandées comprennent également un montant de 1 113 100 dollars relatif aux activités d'appui électoral (promotion, impression, production et télédiffusion). **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant de 4 627 000 dollars qui est demandé à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 231 400 dollars) ;**

e) *Fournitures, services et matériel divers* :

i) *Autres frais de fret et coûts connexes* (diminution de 2 637 300 dollars des ressources demandées, soit 32,2 %) : les dépenses effectives se sont élevées à 3 732 500 dollars pour 2018/19 et étaient de 4 776 000 dollars au 29 février 2020. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant de 5 554 000 dollars qui est demandé à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 277 700 dollars) ;**

ii) *Partenaires d'exécution et subventions* (augmentation de 1 521 100 dollars des ressources demandées, soit 7,3 %) : les dépenses effectives se sont élevées à 13 250 200 dollars pour 2018/19 (soit un taux d'utilisation de 73 %). **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % l'augmentation des ressources demandées (1 521 100 dollars) à ce titre pour 2020/21 (soit une réduction de 152 100 dollars).**

23. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15, 19 et 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Conclusion

24. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/621). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 29 568 500 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 25 413 500 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

25. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/74/756). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 674 400 dollars et ramenés de 948 036 100 dollars à 944 361 700 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 944 361 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.**